

COMMISSION FMI

Réunion Commission du mardi 25 Septembre 2018

Président : Mr MALLET

Présents : MM. MONTMAYEUR ; KODJADJANIAN, GIROUD-GARAMPON, BOULORD

CONVOCATION COMMISSION FMI

En accord avec la CDA, la Commission FMI recevra le mardi 16 Octobre à 18h30 Mr SENOUSSE Tahar et à 19h Mr LEVYN David ainsi que Mr ALAMI RAHMOUNI Mickaël capitaine de l'équipe de Seyssinet

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice président est désigné tous les weekends end afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction

Article 139bis : La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de la F.M.I par leur représentant